

PROGRAMME REMISE A NIVEAU DU CHEF D'EQUIPE DE SECURITE INCENDIE (SSIAP3)

DUREE : 35 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

INTITULÉ DE LA FORMATION

Remise à Niveau du Chef de service de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes de niveau 3

CODE RNCP

RS5641

CODE(S) NSF

344 : Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

OBJECTIF DE FORMATION

La formation de la Remise à Niveau SSIAP 3 a pour objectif de permettre aux stagiaires de Maintenir, d'actualiser et de renforcer les compétences nécessaires pour assurer la **prévention des incendies, la sécurité des personnes et la protection des biens** dans les ERP (Établissements Recevant du Public) et IGH (Immeubles de Grande Hauteur).

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Mettre à jour ses connaissances relatives à l'évolution de la réglementation en matière de prévention ;
- Mettre à niveau ses connaissances en vigueur sur les notions des droits pénal et civil.
- Maintenir et renforcer les compétences liées à la responsabilité de la maintenance et du suivi des moyens de secours conformément aux missions du SSIAP3
- Savoir réagir efficacement dans l'analyse des risques.
- Assurer une veille professionnelle relative à la réglementation et aux dispositions concernant l'accessibilité des personnes en situation de handicap
- Renforcer les compétences opérationnelles au travers d'études de cas portant sur des projets de construction, d'aménagement et de réaménagement dans un bâtiment existant.
- Réactualiser les connaissances relatives à la préparation des visites de site lors de l'arrivée des commissions de sécurité.

SECTEURS D'ACTIVITES

Le SSIAP3 exerce ses missions au sein de sociétés de sécurité privée (entreprises prestataires répondant à des besoins chez des donneur ordre).

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Immeubles de Grande Hauteur (IGH)
- Immeuble de très Grande Hauteur (ITGH)
- Etablissement recevant du Public (ERP) : Grand rassemblement, manifestations culturelles, Hôtels, Sites hospitaliers, Centres commerciaux, Aéroports, gares et transports, etc.....
- Etablissement Recevant des Travailleurs (ERT) : Sites industriels ou tertiaires, etc....

PUBLIC VISE

- Titulaire d'un diplôme SSIAP3, d'une équivalence ou des diplômes « ERP » et « IGH » niveaux 3 « ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3 ».
- Qualification de secourisme en cours de validité ou nous contacté pour un **MAC SST**

PRE-REQUIS

- Titulaire des diplômes S.S.I.A.P3., d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 3 expiré
- Qualification de secourisme en cours de validité.

DUREE DE LA FORMATION

35 heures

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

Siège Social : 10 Avenue Réaumur - 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de NANTERRE N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A Agrément CNAPS N° : FOR-092-2018-12-18-20230668657 - Siret : 838 914 224 00038 Agrément SSIAP N° : 034/2024 - Déclaration d'activité N° : 119 227 973 92 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) - Habilitation SST en partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/0/12 Site : www.ifps-formation.fr - Email : contact@ifps-formation.fr - Portable : 07 66 32 45 44 - Tél : 01 46 31 46 02 - Fax : 09 63 65 46 02

EFFECTIF MINIMUM ET MAXIMUM :

De 5 personnes minimum à 10 personnes maximum.

PROGRAMME DE LA FORMATION

6^{ème} Partie : REMISE A NIVEAU DU CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE		35 h 00
SEQUENCE 1	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	3 h 00
Thème	Connaître et mettre à jour les documents administratifs	
Contenu	Les obligations en matière d'affichage Elaboration des cahiers des consignes et du permis de feu (GN13) Suivi et planification des contrôles réglementaires Gestion et conservation de l'ensemble des documents propres à sa mission (Registre de sécurité, plan de prévention, évaluation des risques, DTA, etc.)	2 h 00
Matériels et documentations recommandés	Arrêté du 4/11/1993 relatif à l'affichage des panneaux et signaux de sécurité	
Application	-élaboration de consignes -rédaction d'un plan de prévention	1 h 00
Remarque	Il est souhaitable que ce cours soit réalisé par un Chef de service de sécurité incendie	

SEQUENCE 2	COMMISSIONS DE SECURITE	3 h 00
Thème	Rappels sur la composition, le rôle des commissions de sécurité	
Contenu	Composition des commissions de sécurité Rôle des commissions de sécurité Missions des commissions de sécurité Documents à transmettre (notice de sécurité,...) ou à tenir à disposition (registre de sécurité)	2 h 00
Matériels et documentation recommandés	Règlement de sécurité dans les ERP : dispositions générales, dispositions particulières et spéciales ; Règlement de sécurité dans les IGH Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié et circulaire du 22 juin 1995	
Application	Exercice de préparation de l'accueil et de la visite des membres de la commission de sécurité (mise en situation)	1 h 00

SEQUENCE 3	REGLEMENTATION	7 h 00
Thème	Evolution des textes réglementaires	
Contenu	Règlement de sécurité dans les ERP : dispositions générales, dispositions particulières et spéciales ; Règlement de sécurité dans les IGH Rappel des textes sur les moyens de secours Rappel sur le code du travail Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié	7 h 00
Matériels et documentations	Code de l'urbanisme, les différentes sections ; Code de la construction et de l'habitation, les différentes sections ; (chapitre: protection contre l'incendie et la panique dans les ERP et IGH) Code du travail (chapitre incendie) Code de l'environnement Règlement de sécurité dans les ERP : dispositions générales, particulières et spéciales ; Règlement de sécurité dans les IGH	

SEQUENCE 6	ETUDE DE CAS	3 h 00
Thème	Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant	
Contenu	Rappel de la méthode Lecture de plan	1 h 00
Matériels et documentation recommandés	Les règlements de sécurité Plans	
Application	Rédaction d'une notice technique de sécurité Correction de l'exercice	2 h 00

SEQUENCE 4	NOTIONS DE DROITS CIVIL ET PENAL	2 h 00
Thème	Les Codes Civil et Pénal	
Contenu	La délégation de pouvoir et la délégation de signature La responsabilité civile et la responsabilité pénale Le délit de mise en danger de la vie d'autrui	2 h 00
Remarque	Cette séquence vise à apporter une culture générale en matière d'environnement juridique.	

SEQUENCE 5	FONCTION MAINTENANCE	2 h 00
Thème	Les contrats de maintenance des installations de sécurité	
Contenu	Contextes d'obligations réglementaires Aspects juridiques : - les contrats avec obligation de moyens - les contrats avec obligation de résultat Différents types de contrats : - le contrat de types « prédictifs » - le contrat de types « préventifs » - le contrat de types « correctifs » ou « curatifs » Normalisation	1 h 30
Application	Analyse critique et retours d'expérience	0 h 30

SEQUENCE 6	ETUDE DE CAS	3 h 00
Thème	Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant	
Contenu	Rappel de la méthode Lecture de plan	1 h 00
Matériels et documentation recommandés	Les règlements de sécurité Plans	
Application	Rédaction d'une notice technique de sécurité Correction de l'exercice	2 h 00

SEQUENCE 7	L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES	2 h 00
Thème	Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application	
Contenu	Les dispositions réglementaires : - les commissions accessibilité - les exigences réglementaires générales - les exigences dimensionnelles et qualitatives - autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier) - visite, réception par commission d'accessibilité	1H00
Matériels et documentation recommandés	Réglementation sur l'accessibilité	
Application	Analyse critique et retours d'expérience	1H00

SEQUENCE 8	ANALYSE DES RISQUES	5 h 00
Thème	Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux	
Contenu	Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens); Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel); Le plan de prévention (rappel); Evaluation des risques de travaux par points chauds (rappel);	3 h 00
Matériels et documentations recommandés	Textes réglementaires (article R123-43) Décret du 20 février 1992 relatif au plan de prévention Décret du 5 novembre 2001 relatif au document unique Arrêté du 22 août 2002 relatif au Document Technique Amiante Modèle de plan directeur, compte-rendu de chantier, etc...	
Application	- Etude d'un cas pratique	2 h 00
Remarque	Il est souhaitable que ce cours soit réalisé par un coordonnateur Sécurité Protection Santé ou par un responsable de service sécurité en entreprise et justifiant d'une expérience minimale de 5 ans dans les domaines souhaités.	

SEQUENCE 9	MOYENS DE SECOURS	2 h 00
Thème	Evolution des textes réglementaires	
Contenu	Moyens d'extinction incendie + entretien et vérifications Moyens d'alerte des secours Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours Connaître et savoir exploiter un S.S.I	2 h 00
Matériels et documentation recommandés	Les différents textes applicables SSI de catégorie A	

SEQUENCE 10	ORGANISATION D'UN SERVICE DE SECURITE INCENDIE	6 h 00
Thème	Gestion du personnel et des moyens du service	
Contenu	<u>Organisation du service</u> - service intégré, externalisé, mixte - notions de personnels prestataires, de personnels intérimaires - notions de délit de marchandage <u>Recrutement</u> : élaboration d'une fiche de poste - le profil professionnel - les qualités humaines nécessaires - le niveau des connaissances professionnelles indispensables requises <u>Missions</u> - conformément à l'article MS 46 et au présent arrêté - conformément à l'article GH 62	4 h 00
	<u>Equipements</u> - les moyens de communication les horodateurs - les équipements individuels (lampe torche, carnet, stylos, EPI) - le matériel informatique - la tenue vestimentaire - le matériel de secours à victimes et d'assistance à personnes_etc.... <u>Organiser les rondes</u> - la ronde d'ouverture et de fermeture - les rondes à horaires fixes, aléatoires - les rondes horodatées et à itinéraire programmé <u>Documents du service</u> - le règlement intérieur de l'entreprise et du poste de sécurité - les documents de fonctionnement : - les tableaux et plannings - la main courante - le recueil des procédures, des consignes	
Matériels et documentations recommandés	Matériels informatiques Logiciels adaptés	
Application	Établir une note écrite sur les principes d'organisation d'une équipe de sécurité	2 h 00

METHODES PEDAGOGIQUES ADAPTEES A LA FORMATION

METHODES THEORIQUES :

- La méthode pédagogique théorique s'appuie sur des exposés interactifs, des échanges d'expériences professionnelles, l'analyse de la réglementation en vigueur ainsi que des études de cas permettant aux stagiaires de consolider et réactualiser leurs connaissances en sécurité incendie.
- Les séquences théoriques sont animées à l'aide de supports pédagogiques variés (diaporamas, documents réglementaires, vidéos pédagogiques et retours d'expérience) favorisant la participation active des apprenants et l'acquisition des compétences attendues en SSIAP 3.

MOYENS PEDAGOGIQUES HUMAINS

Nos intervenants (formateurs) sont qualifiés :

- D'un Diplôme SSIAP 3 et disposent des compétences en sécurité incendie à jour dans leur Recyclage et Remise à niveau
- Des Professionnels expérimentés en sécurité incendie, ERP et IGH en fonction
- Nos Intervenants sont spécialisés (secourisme, prévention incendie).

ÉVALUATIONS FORMATIVES

- Des évaluations formatives sont réalisées tout au long du recyclage SSIAP 3 au moyen de questionnaires, d'études de cas, d'échanges interactifs et de mises en situation professionnelles afin de vérifier l'acquisition et la réactualisation des compétences des stagiaires.
- Ces évaluations permettent d'apprécier la compréhension des apports réglementaires, techniques et organisationnels liés aux missions du SSIAP 3 et d'adapter l'accompagnement pédagogique si nécessaire.

MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVE

Sans Objet

LE TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES SONT LES SUIVANTS :

- Chef de service de sécurité incendie en ERP et IGH
- Responsable Unique de sécurité
- Chef d'exploitation
- Responsable de site (sécurité)
- Chargé de sécurité
- Mandataire en IGH

FICHE(S) ROME DE RATTACHEMENT

- Sécurité et surveillance privées **K250**

MOYENS TECHNIQUES

Salle de formation

- Salle équipée pouvant accueillir les stagiaires
- Ordinateur et vidéoprojecteur
- Tableau blanc ou paperboard
- Supports pédagogiques (diaporama, livrets stagiaires)
- QUIZBOX d'entraînement pour le QCM avant l'examen
- Exploitation et analyse de différents plans dans le cadre d'exercices pratiques liés à la sécurité incendie.

MODALITES DE FINANCEMENT (Nous contacter)

Plusieurs dispositifs de financement peuvent être mobilisés selon la situation du candidat : financement personnel, France Travail, prise en charge par l'entreprise ou utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF).

- Téléphone : +33 7 66 32 45 44 /
- Site web : <https://www.ifps-formation.fr>
- Email : contact@ifps-formation.fr

LIEU DE FORMATION

Adresse IFPS Formation : 10 avenue Réaumur – 92140 CLAMART France (Bâtiment ACOMO PARC 1^{er} étage)

ACCES

En transport en commun

Depuis Paris (ex. Porte de Châtillon – 14^e arr.)

- Prendre le **Métro ligne 13** direction **Châtillon – Montrouge**
- Descendre à la station **Châtillon – Montrouge**
- Prendre le **Tramway T6** direction **Viroflay-Rive Droite**
- Descendre à l'arrêt **Soleil Levant / Mail de la Plaine**
- Marcher **5 minutes** jusqu'au **10 avenue Réaumur**



ACCESSIBILITE

- Référent Handicap : **Monsieur Azie EUSTACHE**, téléphone : **07 61 73 20 10**
- Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (Physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public